

**AVENANT N°22 A L'ACCORD RELATIF A LA PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE DES  
SALARIES DU GROUPE SAFRAN**

Entre la Direction Générale de SAFRAN, représentée par Stéphane DUBOIS, Directeur Groupe des Responsabilités Humaines et Sociétales, et Vincent MACKIE, Directeur des Affaires Sociales,

d'une part,

et les Organisations Syndicales suivantes, représentées par :

- pour la CFDT : Mme Anne-Claude VITALI

M. Ludovic PFIRSCH

- pour la CFE-CGC : M. Eric DURAND

M. Patrick POTACSEK

- pour la CGT : M. Jean-François BEQUET

M. Fabien MARUEJOULS-BENOIT

- pour FO : M. Daniel BARBEROT

M. Julien GREAU

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Conformément à l'article 2.1 de l'accord relatif à la Prévoyance complémentaire des salariés du groupe Safran du 10 février 2009, le présent avenant vise à mettre à jour le périmètre dudit accord de Groupe.

### **Article 1 - Mise à jour du périmètre de l'accord**

Les parties conviennent de mettre à jour la liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'accord relatif à la Prévoyance complémentaire des salariés du Groupe Safran du 10 février 2009.

L'annexe 1 de l'accord relatif à la Prévoyance complémentaire des salariés du Groupe Safran du 10 février 2009 est donc modifiée en conséquence.

### **Article 2 – Entrée en vigueur et durée**

Les parties conviennent que le présent avenant entrera en vigueur, avec effet rétroactif, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Il est conclu pour une durée indéterminée.

### **Article 3 - Publicité et dépôt de l'accord**

Le présent accord sera, à l'initiative de la Direction Générale du Groupe, adressé à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de Paris sur support électronique et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

Le présent accord sera également publié sur la base de données nationale. Un exemplaire sera remis à chaque Organisation Syndicale représentative.

Fait à Paris, le 7 octobre 2022

**Pour SAFRAN :**

**Stéphane DUBOIS**

Directeur Groupe des Responsabilités  
Humaines et Sociétales

**Vincent MACKIE**

Directeur des Affaires Sociales

**Pour les Organisations Syndicales :**

- CFDT : Mme Anne-Claude VITALI

M. Ludovic PFIRSCH

- CFE-CGC : M. Eric DURAND

M. Patrick POTACSEK

- CGT : M. Jean-François BEQUET

M. Fabien MARUEJOULS-BENOIT

- FO : M. Daniel BARBEROT

M. Julien GREAU

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES SOCIETES ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION**  
**DE L'ACCORD DE GROUPE**

- Safran SA
  - Safran Additive Manufacturing Campus
  - Safran Ceramics
- Safran Aircraft Engines
  - Airfoils Advanced Solutions
  - Safran Aero Composite
- Safran Aerosystems SAS
- Safran Cabin France
- Safran Electrical & Power
  - Safran Electrical Components
  - Safran Engineering Services
- Safran Electronics & Defense
  - Safran Data Systems
  - Safran Electronics & Defense Actuation
  - Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions
  - Safran Reosc
  - Safran Spacecraft Propulsion
- Safran Helicopter Engines
  - Safran Power Units
- Safran Landing Systems
  - Safran Filtration Systems
  - Safran Landing Systems Services Dinard
- Safran Nacelles
- Safran Seats
- Safran Test Cells France
- Safran Transmission Systems
- Safran Ventilation Systems